

BMS



RoHS

IP64

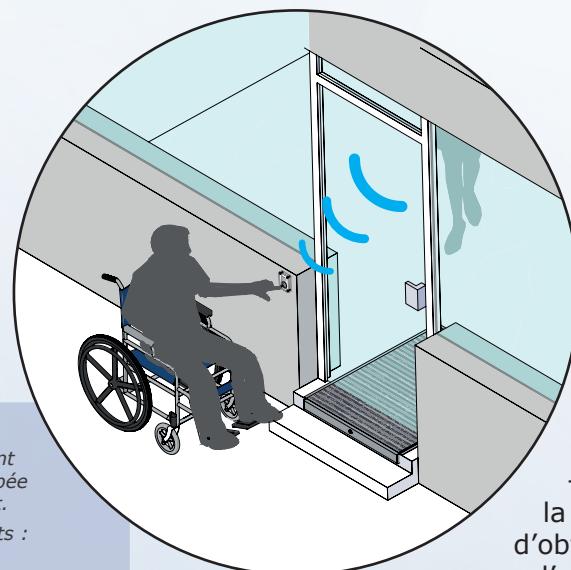
Certification CE

DEEE

Borne Multi Sensorielle SANS FIL.

Conforme aux décrets d'application concernant l'accessibilité

- Dispositif d'appel PMR
- Radio Fréquence - 433 Mhz
- Pictogrammes normalisés
- Voyant lumineux
- Signal sonore
- Bouton poussoir ergonomique conçu pour un contact ultra sensible
- Autonome (*piles lithium fournies*)
- Alimentation du pupitre intérieur fournie
- Haute Résistance au Vandalisme **H.R.V.**
- Garantie 10 ans



UTILISATION:

- Une Personne à Mobilité Réduite se présente devant un Établissement Recevant du Public.
- Elle signale sa présence via la Borne d'appel extérieure afin d'obtenir une prise en charge : pour l'ouverture automatique de la porte, le déploiement de la rampe d'accès, l'assistance au franchissement...

- Le service d'accueil de l'ERP reçoit alors un signal sonore et lumineux sur le Pupitre intérieur et renvoie vers la personne en attente et via la Borne d'appel un signal sonore et lumineux de 30 secondes informant ainsi de la prise en compte immédiate de sa demande.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 8 DÉCEMBRE 2014 :

Une rampe escamotable ou amovible est obligatoirement assortie d'un dispositif permettant à la personne handicapée de signaler sa présence au personnel de l'établissement.

Ce dispositif de signalement répond aux critères suivants :

- Être situé à proximité de la porte d'entrée
- Être facilement repérable
- Être visuellement contrasté vis-à-vis de son support
- Être situé au droit d'une signalisation visuelle, telle qu'un panneau, pour expliciter sa signification
- Comporter un système indiquant son bon état de fonctionnement
- Être situé à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 m, mesurés depuis l'espace d'emprise de la rampe et à plus de 0,40 m d'un angle rentrant en parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant.

L'usager doit être informé de la prise en compte de son appel. Les employés de l'établissement doivent être formés à la manipulation et au déploiement de la rampe escamotable ou amovible.